



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 7 février 2024 à 9 h 26 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240207-459

CONVENTION DE RÈGLEMENT, TRANSACTION ET
QUITTANCE - RÉCLAMATION - GROUPE UNIGESCO INC. -
101-23-21137/SSL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement, transaction et quittance à intervenir entre Groupe Unigesco inc. et Ville de Laval relativement au contrat SP-30149, selon les termes et conditions prévus à la convention de règlement, transaction et quittance, le tout en contrepartie des documents usuels de règlement;

d'émettre un chèque à l'ordre de Groupe Unigesco inc. au montant prévu à la convention de règlement, transaction et quittance, en règlement complet et final de la réclamation en capital, intérêt et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1784697)
(SD-2024-375)

CE-20240207-460

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification de 13 postes permanents vacants de policiers



auxiliaires identifiés au tableau joint au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines, au salaire annuel de 97 236 \$ avec un seuil d'engagement de 42 042 \$, en 13 postes de policiers, au salaire annuel de 97 236 \$ avec un seuil d'engagement de 58 855 \$;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5636)

CE-20240207-461

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

la modification du poste permanent vacant de partenaire d'affaires principal ressources humaines (0005), classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ avec un seuil d'engagement de 91 583,20 \$, en un poste permanent de partenaire d'affaires RH, classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$;

code budgétaire: 27104-161201-11120;

l'engagement permanent de l'employé identifié au rapport RH joint au sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2024-283)

CE-20240207-462

VIREMENT DE CRÉDITS - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 26-50975 provenant du code budgétaire 26304-1362-00-114150 du budget de fonctionnement du Service de l'innovation et des technologies aux codes budgétaires énumérés au virement de crédits joint au sommaire décisionnel, pour la gestion du projet de numérisation des dossiers, au montant total de 425 000 \$.

(SD-2024-288)



CE-20240207-463

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 2 février 2024.

(SD-2024-387)

CE-20240207-464

ENGAGEMENT PERMANENT - PROCUREUR SST ET
RELATIONS DE TRAVAIL - AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54978, avec une période de probation de 12 mois, au poste de procureur SST et relations de travail au Service des affaires juridiques, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-391)

CE-20240207-465

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 2 février 2024.

(SD-2024-426)

CE-20240207-466

PROMOTION - RESPONSABLE EXÉCUTION DE CONTRATS -
TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 16502, engagé au poste de superviseur travaux publics au poste de responsable exécution de contrats au Service des travaux publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-432)



CE-20240207-467

CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de congédier l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 1er février 2024.

(SD-2024-443)

CE-20240207-468

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 1er février 2024.

(SD-2024-445)

CE-20240207-469

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CONSEILLER PRINCIPAL
RÉMUNÉRATION - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41796, pour une banque totale de 250 heures sur une période maximale de 47 semaines, au poste de conseiller principal rémunération au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-460)

CE-20240207-470

STAGE - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 54982 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 4 semaines, au poste de stagiaire au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-483)



CE-20240207-471

STAGE - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 54983 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 4 semaines, au poste de stagiaire au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-485)

CE-20240207-472

RÉSOLUTION RESCINDÉE - DEMANDE D'APPROBATION
D'UN PIIA REFUSÉE - 4061004 CANADA INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230913-3042, le comité exécutif refusait la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale PI-2022-0235 de 4061004 Canada inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 8 étages sur le lot 1 637 927 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-225;

ATTENDU QU'il y a lieu de rescinder la résolution CE-20230913-3042 et de retourner le dossier au Comité consultatif d'urbanisme pour les fins d'une nouvelle analyse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de rescinder la résolution CE-20230913-3042;

de retourner le dossier PI-2022-0235 au Comité consultatif d'urbanisme pour les fins d'une nouvelle analyse.

(SD-2024-417)

À 11 h 31, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège.

À 12 h 08, la séance est suspendue.

À 13 h 20, la séance se poursuit. Tous les membres sont présents.



À 14 h 17, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe